

Proposition présentée par les députés :

*MM. Thomas Bläsi, Christo Ivanov, Patrick Lussi,
Bernhard Riedweg, Stéphane Florey, Michel Baud, Eric
Leyvraz, Marc Falquet*

Date de dépôt : 2 février 2015

Proposition de motion

Pharmacie publique aux HUG = Mort programmée des pharmacies de quartier

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- que, depuis l’an 2000, les nouvelles règles tarifaires imposées par les caisses maladie, à la délivrance des médicaments ont diminué l’impact de cette délivrance sur les frais de la santé de 18% à 8,9% (plus faible impact derrière le Danemark) ;
- que sur cette base l’économie réalisée a été supérieure au milliard de francs sans que les primes de l’assurance de base ne cessent d’augmenter ;
- que l’effet conjoint de la baisse des tarifs et des marges a aligné la moyenne des prix des médicaments remboursés par l’assurance de base sur les prix européens malgré une grille salariale et une convention collective du personnel qui prend en compte le niveau de rémunération bien supérieur en Suisse ;
- que 30% des officines genevoises et particulièrement les indépendants se trouvent dans une situation de rentabilité très problématique (cf. statistiques fédérales) ;
- que l’instabilité monétaire risque de conduire à une perte de 20 % de la fréquentation des officines genevoises ;
- que le Conseil d’Etat et les HUG n’ont conduit aucune étude sur l’impact économique et social d’une telle implantation ;

- que le maillage et le nombre de pharmacies est très largement suffisant pour couvrir les besoins de la population ;
- que le volume d'ordonnances émanant des HUG (environ 40 millions) se répartissant selon le libre choix du patient en conformité avec l'article 175 de la constitution genevoise représente entre 5 et 25 % du chiffre d'affaire de toutes les pharmacies genevoises ;
- que les conditions d'achats des médicaments ne seront pas équitables, la centrale d'achat de l'hôpital pouvant obtenir des conditions bien supérieures aux indépendants ;
- que la présentation qui a été faite aux pharmaciens genevois a été volontairement sous-estimée à 3 millions, alors que le chiffre probable oscillerait entre 12 et 15 millions ;
- que le service de garde à Genève est exemplaire à tel point que durant les gardes nombre de citoyens vaudois ou français favorisent les pharmacies de garde à Genève ;
- que le volet formation mis en avant par les proposant du projet peut se mettre en place sans ouverture d'une pharmacie publique ;
- que l'implantation d'une pharmacie publique à l'hôpital serait sans conteste une concurrence déloyale de par sa position éminemment favorable ;
- que nombre des intervenants dans ce dossier comptant à la fois être administrateurs et actionnaires de cette nouvelle structure, de nombreux conflits d'intérêts sont latents,

invite le Conseil d'Etat

à renoncer à ce projet d'ouverture de pharmacie publique aux HUG qui établirait une concurrence déloyale et ne répond à aucun besoin prépondérant.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Le département de la santé et la direction des HUG envisagent la location d'une surface de 210 m² dans le nouveau bâtiment des lits, dans le but d'ouvrir une pharmacie publique en juin 2016.

Il est nécessaire de replacer ce projet dans le contexte économique de la pharmacie genevoise et de la pharmacie en Suisse.

L'impact de la délivrance des médicaments sur les dépenses de santé n'a pas cessé de diminuer ; si l'on étudie cette évolution sur une longue période on peut constater un net recul des dépenses consacrées aux biens médicamenteux : elles étaient encore de 24,4% en 1960, contre 10,9% en 2012 et 8,9 % en 2014, soit une baisse des $\frac{2}{3}$.

Avec 8,9%, la pharmacie suisse est un modèle d'économie en termes d'impact sur l'enveloppe budgétaire de la santé.

Les dépenses consacrées aux médicaments sont également faibles en comparaison internationale.

En effet, dans presque tous les pays de l'OCDE, plus de 10% des dépenses totales de santé sont allées au secteur des médicaments, dans tous les pays voisins la part des médicaments était nettement plus élevée. En particulier en Italie (16,2%) et en France (15,6%), les médicaments représentaient une part des coûts nettement plus importante qu'en suisse (8,9%).

L'indice des prix à la consommation (IPC) montre que la part des médicaments au panier type est de 2,2 %, cela signifie que les ménages suisses dépensent en moyenne 2,2 % de leurs revenus disponibles pour des médicaments. Cela est modeste par rapport à d'autres postes de dépenses. Ainsi les ménages dépensent-ils par exemple plus pour le téléphone, 2,5% des revenus. A noter que le poste médicaments recouvre toutes les dépenses pour des médicaments, pas seulement la part directement payée par les ménages mais également la part prise en charge par les caisses maladie.

Les consultations médicales et dentaires absorbent 5,2% des revenus disponibles auxquels s'ajoutent les services hospitaliers, 5,9% des revenus disponibles.

L'introduction du nouveau système de facturation, sous pression des caisses maladie, a conduit à réaliser sur les marges des pharmacies une

économie de plus d'un milliard, les caisses maladie n'ont jamais répercuté ces baisses sur les assurés.

Ce modèle visant à découpler le revenu du pharmacien de la marge comme cela se pratique pourtant dans le restant du monde a conduit à une baisse dramatique de la rentabilité des officines dont 30 % pour la plupart des indépendants n'ont plus de rentabilité : de nombreuses pharmacies de quartier ont fermé leurs portes depuis l'année dernière dans la Suisse entière.

Les baisses de prix des médicaments successives (4 en 2014, sans compensation de stock) ont amené aujourd'hui la moyenne des prix des médicaments LS au niveau des pays européens tout en conservant une rétribution des collaborateurs à des salaires de niveau suisse.

La récente instabilité monétaire risque d'induire une baisse de fréquentation dans un secteur particulièrement impacté comme nous avons pu le voir.

Le projet d'ouverture d'une pharmacie publique au HUG impactera les pharmacies genevoises de 5% à 25% de leur chiffre d'affaire en fonction de leur répartition géographique.

Dans le contexte actuel, ce sont plusieurs dizaines de pharmacies qui fermeront leurs portes et tout un pan de l'économie genevoise qui devra procéder à une vague de licenciements sans précédent.

La présentation qui a été fait aux pharmaciens, qui consiste à dire que ce projet se fera avec ou sans eux, mais que s'il se fait ils pourraient compenser une partie de leurs pertes au travers d'actions acquises dans la nouvelle structure, me semble extrêmement légère, et peu respectueuse du personnel des officines.

Une impasse complète a été faite sur les impacts économiques et sociaux, qui seront considérables, le chiffre d'affaire a été tellement sous-évalué dans le projet (3 millions) que cela en est risible.

Les pharmacies de quartier permettent également au département d'utiliser une répartition géographique large pour diffuser dans tout Genève les messages de préventions indispensable à la sécurité sanitaire de la population.

Les services de proximité telles les polices municipales peuvent également s'appuyer sur ce réseau pour éviter des situations tel l'abus de faiblesse envers les personnes âgées.

Ce projet ouvre la porte à la généralisation de ces structures dans d'autres centres médicaux, et à terme à la disparition complète des pharmacies de

quartier et pire à la perte d'indépendance de ce métier qui est pourtant essentiel.

Le devoir primaire du pharmacien est le refus de vente lorsque les circonstances l'imposent. Aucune considération économique ne devant remettre en cause ce principe, son indépendance en est la garantie, et cette garantie sauve des vies.

Mesdames et Messieurs les députés, nous vous prions de soutenir cette motion qui demande au Conseil d'Etat le retrait de ce projet qui ne présente aucune utilité prépondérante pour la population genevoise.